

## Public concerné

Toute personne désignée par le chef d'établissement pour élaborer ou participer à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels.

## Prérequis

Les participants doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

## Objectifs de la formation

Réaliser l'évaluation des risques professionnels de l'entreprise et la formaliser dans un document unique afin de faciliter la mise en œuvre de plans d'action de prévention.

## Contenu de la formation

- Aspects réglementaires
- Les étapes de la démarche d'évaluation des risques professionnels
- L'analyse d'une situation de travail (outils, méthodes)
- Le document unique : formalisation de l'évaluation des risques professionnels
- Proposition d'un plan d'action : critères de choix et d'efficacité des mesures de prévention

## Méthodes pédagogiques utilisées

Exposés  
Exercices d'application  
Études de cas

## Durée

2 jours soit 14 heures

## Validation

A l'issue de cette formation une attestation de fin de formation sera remise aux stagiaires.